

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [1]

Artikel: Plus qu'une bibliothèque, un lieu de rencontre (VD)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

pas été réélue. Il s'agissait pourtant d'une personnalité remarquable. Sa collègue radicale, candidate nouvelle, a subi le même sort. La ville de Sierre n'aura donc pas de conseillère pour cette prochaine législature. A Martigny, l'unique candidate au conseil communal a été élue de justesse, grâce au gain d'un siège.

Au total, le Valais comptera 45 élues dont 10 Haut-Valaisannes. La grande majorité des communes n'a ouvert la porte à aucune femme.

Dans les conseils généraux, les femmes sont un peu plus nombreuses, mais leur élection a été plutôt difficile, si l'on en juge par leur rang. A Martigny, par exemple, sur 6 candidats radicaux « recalés », il n'y avait pas moins de... 5 femmes !

Entre les hommes « machos » et les femmes « masos », il n'y a guère de place pour les femmes, en politique.

Jusqu'à quand trouvera-t-on encore des kamikazes qui se résigneront à prêter leur nom pour les besoins de la propagande électorale ? — (ccr)

FEMMES POUR LA PAIX (GE)

L'association prépare avec de nombreuses autres associations, dont la Ligue des femmes pour la paix et la liberté, les journées des 8, 9 et 10 mars 1985 qui auront pour thème « Les femmes et la Paix ». A cette occasion viendront à Genève des femmes appartenant à diverses tendances politiques et idéologiques. Elles tenteront de se mettre d'accord sur un texte qui pourra être discuté à Nairobi.

32 ARTISTES A MARTIGNY

Au Manoir de Martigny, art s'est décliné au féminin pluriel pendant le mois de décembre grâce au maître de céans. Jean-Marie Gard avait invité les membres de la section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décoratrices, ainsi que 18 artistes valaisannes à exposer ensemble sur le thème des végétaux.

Du 30 novembre au 30 décembre, l'exposition « elles VégéTalent » s'est déroulée dans un foisonnement ordonné et luxuriant de quelque 200 œuvres.

Batik et tapisserie; dessin, aquarelle, huile ou acryl; grès ou bois ou plastique; toutes les tendances et toutes les techniques, proches parfois de l'artisanat et jusqu'aux recherches d'avant-garde, ont fleuri dans le jardin sans frontière de ces dames.

Car il n'y a pas de clivage entre les œuvres écloses en terre vaudoise ou en pays valaisan. Elles se font souvent écho.

Aux « Champs au soleil » de Christiane Zufferey qui structure vigoureusement ses toiles en de vibrants accords, répondent les harmonies lumineuses et sereines du « Jorat en été » de Claude Delessert et les teintes subtiles du « Maquis » d'Isabelle Tabin-Darbellay.

« Hiver infime », haute-lisse en fluofil et polyéthylène, frisettes de lurex, affiche un modernisme triomphant face aux tapisseries de Christine Aymon, tissées au fil du temps vécu et qui en portent les atteintes: blessures et déchirures patiemment ravaudées.

Proches de la nature, mais reflétant un espace intime, les « Chers peupliers » de Laetitia Perret et, dans la même tonalité assourdie, « La Pinède » de Mizette Putal-

laz. Une « Aurore » symbolique éclaire l'univers de Jeannette Antille alors que le « Chardon - soleil » de Simone Guhl-Bonvin atteint une dimension cosmique.

A côté du « Jardin secret » de Claude Estang et du « Paysage confidentiel » de Mia Vernier, un collage-gouache, croisent les plantes étranges de Monique Dewarrat, « Fleur hybride » de plastique et de perles, les corolles-aréoles d'Antoinette Gorret et, pétrifiée par un cataclysme, « La Solitaire » de Lou Schmidt, céramique, grès et fer. Précieux talismans pour un rite magique afin de concilier les forces bénéfiques de la nature, les mystérieuses boîtes où sont méticuleusement rangés sable, bois et feuilles, de Suzanne Kasser.

Mais résonne soudain comme un cri le dramatique tryptique de Marie Gailland « Piper nigrum eroticum ». — (fbr)

PLUS QU'UNE BIBLIOTHEQUE, UN LIEU DE RENCONTRE (VD)

A l'heure où les écrits féministes et féminins foisonnent, nous tenons à rappeler l'existence de la bibliothèque de l'Association pour les droits de la femme (ADF), à Lausanne.

Crée en 1976, cette bibliothèque vient d'être réactivée, dans le but d'élargir le cercle des intéressées. Les bibliothécaires responsables ont procédé au tri de l'ancien stock légué par des membres de l'ADF et ont décidé de porter l'accent sur l'information pratique. Désormais, cette bibliothèque offre à toute personne intéressée à la cause des femmes, outre des classiques du féminisme et des romans écrits par des femmes, des ouvrages traitant de sujets tels que la femme et sa situation juridique dans le couple, face à l'emploi, face à la maternité, dans la vie politique, la femme et la santé.

Par ailleurs, les responsables tentent de promouvoir les « écrivaines » suisses : Anne Cunéo, Anne-Lise Grobety, Mireille Kuttel et Claire Torracinta y occupent par exemple une place privilégiée.

Abritée par la Maison de la Femme, cette bibliothèque se distingue par le caractère spécialisé de son fonds documentaire et par le fait qu'elle représente un lieu de rencontre propice à de fructueux échanges.

Bibliothèque de l'ADF, Maison de la Femme, av. Eglantine 6, 1005 Lausanne. Tél. 021/23 33 22.

Heures d'ouverture : mardi et jeudi, de 14 h. à 18 h. 30. Possibilité d'emprunt à tout moment grâce à un système de libre-service.

Quelques ouvrages récemment enregistrés :

- *L'amant*, Marguerite Duras
- *Vos droits de femme*, Simone Walder-de Montmollin
- *Mamamélis*, Rina Nissim
- *Mères chefs de famille*, Jacqueline Echanove-Perron et Lisette Hürlmann-Stocky
- *Histoire des mères*, Yvonne Knibbeler et Catherine Fouquet.

(Communiqué)

LES MERES CHEFS DE FAMILLE CHANGENT DE NOM (VD)

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1984, l'Association des mères chefs de familles de Lausanne a décidé, par voie de vote, de se donner une autre appellation. Trois propositions ont été faites. La dénomination « Association des familles monoparentales de Lausanne et environs » a été rejetée, l'Association ne voulant pas se limiter géographiquement. Les deux autres propositions : « Association des familles monoparentales » et « Associa-

tion des familles à parent unique » ont été longuement débattues. Finalement, l'a emporté de justesse (18 voix sur 17) l'appellation « **Association des familles monoparentales** ». Cette association fait un pas de plus en acceptant les pères et les mères élevant seuls leurs enfants et celles et ceux exerçant ou ayant exercé la garde conjointe.

A noter que deux pères étaient présents à l'assemblée.

(Communiqué)